

DECLARATION PREALABLE PISCINE

CERFA n°13703*0* (projet portant sur maison individuelle)

5 exemplaires

Téléchargeable sur le site : <http://www.service-public.gouv.fr>

Délai de droit commun : 1 mois (2 mois si le terrain se situe en périmètre des monuments historiques)

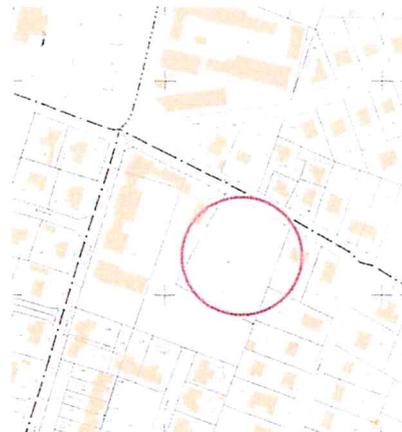
Pièces à fournir :

DP1 : Plan de situation :

PERMET DE LOCALISER LE TERRAIN SUR LA COMMUNE.

Sites internet : <http://www.cadastre.gouv.fr> ou <https://www.google.fr/maps>

Echelle du plan : 1/1000 ou 1/1500 par exemple.



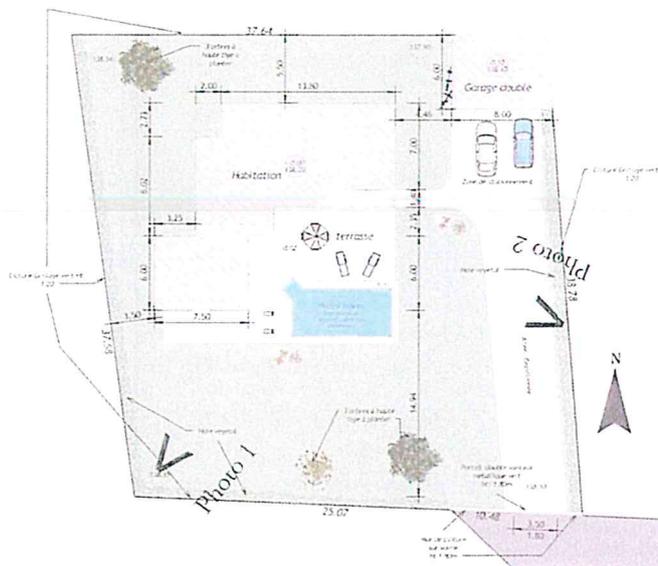
DP2 : Plan de masse :

MATERIALISE L'EMPLACEMENT DE LA PISCINE PAR RAPPORT À L'EXISTANT ET LES LIMITES DU TERRAIN.

Le plan de masse doit être à l'échelle (ex : 1/500 ou 1/200).

En outre, le plan masse fera apparaître :

- L'orientation (Nord),
- Les limites cotées du terrain,
- Les bâtiments existants sur le terrain,
- Le tracé des voies de desserte,
- L'implantation de la piscine et le cas échéant du local technique et de la terrasse associés,
- La surface restante d'espace vert ainsi que les plantations supprimées et ajoutées pour le projet,
- Le traitement des surfaces (revêtements des sols),
- L'indication de l'angle de prise de vue des photos,
- Le raccordement aux réseaux (EU/EP...),
- Tout autre information utile à la compréhension du projet.



DP3 : Plan en coupe du terrain de la construction :

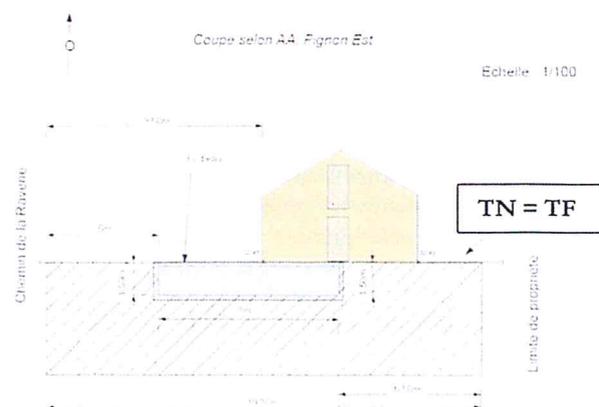
SERT À REPRÉSENTER L'IMPLANTATION DU PROJET PAR RAPPORT AU NIVEAU DU TERRAIN

Le plan de coupe doit être à l'échelle (ex : 1/100 ou 1/200).

Il présente une vue verticale du projet et donne des indications sur le profil du terrain de limite en limite.

Il précise la forme et la profondeur du projet de piscine et sert à implanter les cotes de niveau de la piscine ainsi que les terrasses. Il indique s'il y a déblais ou remblais dans le cadre du projet.

Il est nécessaire de faire apparaître sur le plan de coupe, le profil du terrain : AVANT (Terrain Naturel) et APRES travaux (Terrain Fini).



DP4 : Plan des façades et des toitures :
(à fournir uniquement en cas de local technique)

En cas de local technique, il est nécessaire de compléter le dossier par les plans de l'ensemble des façades, à l'échelle (ex : 1/50 ou 1/100).

Les plans de façades doivent faire apparaître les ouvertures, les matériaux et leurs aspects, la pente de toiture...

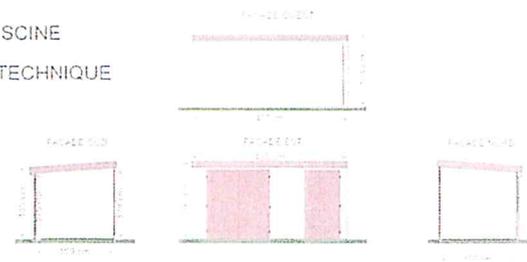
DP5 : Une représentation de l'aspect extérieur :

Permet de comprendre le fonctionnement de la parcelle et d'apprécier l'intégration du projet de piscine sur le terrain.

Intégrer au dossier une (ou plusieurs) photo de près (1) : photo de l'emplacement du projet, ainsi qu'une (ou plusieurs) photo de loin (2) : photo globale du terrain montrant notamment la ou les constructions existantes.
(Les impressions écran google map ne sont pas nécessaires.)

Fournir également un photomontage (3) : il peut être réalisé à partir d'un assemblage de photographies montrant le site existant et d'une image de synthèse ou à partir d'un calque sur un fond de photographie du site existant.

Projet PISCINE
LOCAL TECHNIQUE



1/



2/



3/



Une notice faisant apparaître les matériaux utilisés et les modalités d'exécution des travaux
(feuille séparée ou en paragraphe 4.1 du cerfa)

Quels sont les matériaux et les couleurs des constructions ?

Indiquer la nature globale des matériaux envisagés pour votre projet (Références des couleurs), notamment en cas de terrasse ou local technique.